

**Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/726
20 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 17 JUIN 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer des dernières violations des dispositions du cessez-le-feu entre mon pays et l'Iraq, qui ont été commises par l'Iraq.

1. Le 2 mars 1994, entre 4 heures et 5 heures, un groupe d'Iraqiens a franchi la frontière et pénétré en territoire iranien au point de coordonnées géographiques ND 717440 sur la carte de Ghalameh. Ils se sont heurtés aux forces iraniennes avant de regagner le territoire iraquien.
2. Le 2 mars 1994, à 9 heures, huit soldats iraquiens ont été vus s'exerçant à des manoeuvres tactiques offensives au point de coordonnées géographiques NC 589317 sur la carte de Kani-Sheikh, au sud-ouest des bornes frontière 40 et 40/A et du poste de garde iraquien d'Al-Abbas.
3. Le 3 mars 1994, entre 7 h 15 et 17 h 40, 13 véhicules légers et lourds iraquiens ont été vus franchissant le point de coordonnées géographiques PB 333444 sur la carte de Koohe Toonel, dans le no man's land, au sud des bornes frontière 26/5 et 26/6, et le point de coordonnées géographiques QA 285834 de la ville d'Anbar, près de la borne frontière 22/31 et à l'ouest de la borne frontière 22/33.
4. Le 3 mars 1994, à 9 heures, les forces iraquiennes ont ouvert le feu sur les forces iraniennes stationnées au point de coordonnées géographiques NC 6825 de Kani-Sheikh.
5. Le 15 mars 1994, les forces iraquiennes stationnées sur la côte 210 à Doraji, au point de coordonnées géographiques PB 106724 sur la carte de Mehran, dans le no man's land, au sud-ouest de Reza-Abad en République islamique d'Iran et au sud du mont Zaloo-Ab et de la borne frontière 33, ont établi un poste d'observation au moyen d'un télescope 20 x 120.
6. Le 17 mars 1994, à 18 heures, trois véhicules de marque Toyota à bord desquels circulaient des soldats iraquiens et une Jeep du commandement ont quitté le poste situé au point de coordonnées géographiques NC 429527, au sud de Naft-Shahr. Ils sont arrivés au poste de garde d'Al-Masoud, au point de coordonnées géographiques NC 468546 sur la carte de Sumar et au sud de

Naft-Shahr. Leurs passagers ont ensuite installé une antenne de communication qu'ils ont démontée à 8 heures et ont regagné le poste d'où ils venaient.

7. Le 17 mars 1994, 13 véhicules iraqiens ont été vus franchissant le point de coordonnées géographiques QA 285824 de la ville d'Anbar dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontière 22/31.

8. Le 18 mars 1994, cinq véhicules légers et lourds iraqiens ont été vus passant près du point de coordonnées géographiques QA 388736 de la ville d'Anbar, dans le no man's land, au sud-ouest de la borne frontière 22/22.

9. Le 18 mars 1994, 10 véhicules légers et lourds iraqiens ont été vus traversant la zone située au point de coordonnées géographiques TQ 16502870 sur la carte de Hosseinieh, dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 8/2.

10. Le 18 mars 1994, trois éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré en territoire iraqien au nord de Koohe Assan Been et à l'ouest de la borne frontière 99/3 et de l'axe de Soorab. Ils ont ensuite installé un barrage sur la route située au point de coordonnées géographiques NE 773659 sur la carte de Baneh et ont arrêté les véhicules des résidents iraniens de la zone frontalière.

11. Le 19 mars 1994, des groupes de deux, trois et quatre soldats iraqiens ont été observés au point de coordonnées géographiques QA 348736 de la ville d'Anbar, dans le no man's land, au sud-ouest de la borne frontière 22/22.

12. Le 20 mars 1994, les forces iraqiennes ont stationné six chars d'assaut près du point de coordonnées géographiques PB 032674 de la carte de Mehran, dans le no man's land, à l'ouest du village iraqien de Naffan et sur la rive nord de la Gavi qui marque la frontière.

13. Le 21 mars 1994, des éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière, pénétré en territoire iranien et installé plusieurs mines à l'est du poste de garde de Mian Tang au point de coordonnées géographiques NC 5880040200 sur la carte de Sumar, au nord de la borne frontière 40/5 et au sud de la source de Makki. Plus tard, les mines ont été désamorçées par les forces iraniennes.

14. Le 21 mars 1994, à 10 heures, un bateau à moteur iraqien a quitté le point de coordonnées géographiques TP 3459 sur la carte de Khorramshar, au sud-est de l'île de Minoo, après avoir effectué des observations dans ces eaux.

15. Le 21 mars 1994, à 19 heures, six Iraquiens armés de fusils Kalachnikov ont été vus quittant le poste de garde de Koomeh Sang au point de coordonnées géographiques NC 556396 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud-ouest de la borne frontière 41. Ils se sont dirigés vers les hauteurs de Gisskeh au point de coordonnées géographiques NC 580390 de Sumar, en direction de la ligne de démarcation située à l'ouest de la borne frontière 40/5.

16. Le 23 mars 1994, à 3 h 30, au point de coordonnées géographiques TP 226726 sur la carte de Khorramshar, au sud de la borne frontière 1, plusieurs individus non identifiés ont tiré des coups de feu en direction du poste de garde iranien. Ils ont été forcés de se retirer par les forces iraniennes.

17. Le 23 mars 1994, à 21 heures, des forces iraniennes ont attaqué des éléments antirévolutionnaires qui avaient pénétré en territoire iranien à Nahr-e-Khein au point de coordonnées géographiques TP 2273 sur la carte de Khorramshar, au nord de la borne frontière 1/2. Les affrontements ont duré jusqu'à 1 h 20 le lendemain matin. Les intrus ont ensuite regagné le territoire iraquien.

18. Le 24 mars 1994 à 6 h 30, sept soldats iraqiens venant du poste de garde de Hemad Shahab au point de coordonnées géographiques QA 0693 sur la carte de la Meimeh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 33/3, sont venus reconstruire leurs positions de défense et le même jour, à 14 h 30, trois autres sont venus pour creuser et consolider les canaux.

19. Le 24 mars 1994, entre 11 heures et 11 h 30, quatre officiers iraqiens ont inspecté le poste de garde de Manzarrieh au point de coordonnées géographiques ND 425055 sur la carte de Khosravi, dans le no man's land, au sud-ouest de la borne frontière 53/2.

20. Le 24 mars 1994, à 15 h 30, 10 soldats iraqiens ont été vus réparant des tranchées au point de coordonnées géographiques ND 405054 sur la carte de Khosravi, au nord-ouest de la borne frontière 53/2.

21. Le 24 mars 1994, à 12 h 30, un hélicoptère iraquien de couleur kaki, arborant un insigne représentant le drapeau iraquien, a été aperçu volant à une altitude de 700 mètres, à une distance de 100 mètres de la ligne de démarcation. Il se déplaçait du sud-ouest vers le nord-ouest et a pénétré dans le no man's land à hauteur du poste frontière situé au point de coordonnées géographiques TP 21007300 sur la carte de Khorramshar, à l'ouest de la borne frontière 1/2 et à l'est de la borne frontière 1/3. L'hélicoptère a été vu effectuant une mission de reconnaissance pendant 20 minutes, puis quittant la zone pour regagner l'Iraq.

22. Le 25 mars 1994, 20 éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré en territoire iranien. Ils sont entrés dans le village de Goloobeh au point de coordonnées géographiques NF 4008 sur la carte de Sardasht, à 13 kilomètres à l'est de la borne frontière 109/2, à l'ouest de Toojal. Ils ont été pris en chasse par la police des frontières iranienne et sont retournés en Iraq.

23. Le 28 mars 1994, à 10 h 15, neuf bateaux à moteur iraqiens, ayant chacun à leur bord deux passagers, se sont approchés du littoral au point de coordonnées géographiques TP 530308 sur la carte de Khosroabad et ont tiré cinq coups de feu contre les gardes frontière iraniens. Ils ont ensuite regagné la côte iraquienne.

24. Le 28 mars 1994, à 22 h 45, plusieurs éléments antirévolutionnaires ont ouvert le feu sur les forces iraniennes en poste au point de coordonnées géographiques TP 2172 sur la carte de Khorramshar, au sud de la borne frontière 1/2.

25. Le 30 mars 1994, à 12 heures, un véhicule iraquien à bord duquel circulaient cinq personnes a été vu quittant le point de coordonnées géographiques NC 668217 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 39/2. Ces passagers ont quitté la zone et regagné leur point de départ après avoir rencontré quatre autochtones.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
